

---

## LA POLITIQUE D'EMPLOI LOCAL DANS LES SERVICES FRANÇAIS AU SEIN DE L'OCDE

---

<b>Ministères concernés</b>	Affaires étrangères Ministères recrutant des agents locaux dans l'OCDE
<b>Programmes concernés</b>	Action de la France en Europe et dans le monde Français à l'étranger et étrangers en France Prévention des risques et lutte contre les pollutions Solidarité à l'égard des pays en développement
<b>Contexte de l'audit</b>	Les services français à l'étranger emploient des agents expatriés et des agents recrutés localement.  Les choix de recrutement se font sans visibilité sur les critères fonctionnels, indépendamment des différences de coût des agents, et sans prise en compte des évolutions professionnelles des recrutés locaux.
<b>Objectifs de l'audit</b>	L'audit permettra d'évaluer la bonne répartition des emplois entre ces deux catégories d'agents. En particulier, il identifiera les postes et les fonctions pouvant être occupés par des titulaires et ceux pouvant être occupés par des recrutés locaux afin d'assurer une meilleure adaptation du dispositif de l'Etat à l'étranger.  Il prendra en compte les contraintes de sécurité et de confidentialité de l'action de l'Etat à l'étranger, notamment en matière de délivrance des visas et d'actes d'état civil.  Le périmètre de l'audit est circonscrit aux pays de l'OCDE. Il concerne l'ensemble des ministères qui ont recours au recrutement d'agents locaux. Il s'appuiera sur l'analyse des pratiques de nos principaux partenaires.
<b>Composition de l'équipe d'audit</b>	Inspection générale des affaires étrangères Inspection générale des finances Inspection générale de la direction générale du trésor et de la politique économique